

Image not found or type unknown



Transparence grille salariale au sein d'une association loi 1901

Par **Cloer**, le **01/02/2023** à **17:55**

Bonjour,

Est-il prévu dans la loi que les grilles salariales soient rendues visibles et transparentes par les membres salariés d'une association loi 1901 qui n'a pas de convention collective ?

Je vous remercie d'avance,
Chloé

Par **P.M.**, le **01/02/2023** à **18:05**

Bonjour,

La publication de la grille de salaires par l'employeur n'est pas prévue par la Loi...

Il est étonnant que l'association ne soit soumise à aucune Convention Collective...

Par **Cloer**, le **01/02/2023** à **18:12**

Merci pour votre réponse !

Sur nos fiches de paies figure:

"Convention Collective: PAS DE CONVENTIONCOLLECTIVE - 9999".

On nous a alors dit que dans ce cas, il fallait se référer au Code du travail.

Est-ce conforme à la loi ?

Merci d'avance.
Bonne soirée

Par **P.M.**, le **01/02/2023** à **18:50**

Je vous propose [ce dossier : Une association employeur doit-elle appliquer une convention collective ?](#)

Je vous conseillerais de vous rapprocher de l'Inspection du Travail...